

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant l'abattage des arbres route de Dieppe à Forges-les-Eaux du 13 février 2023 au 17 février 2023.
- Il convient de mettre en place une déviation.

**ARRETE :**

N°2023-017

**Objet :** Abattage d'arbres  
route de Dieppe  
Copropriété des  
Chaumières

**Article I :**

- L'abattage d'arbres est autorisé route de Dieppe à Forges-les-Eaux du 13 février 2023 au 17 février 2023.
- Une déviation se fera du restaurant la Familia vers le 1 avenue Mathilde, allée du lac et avenue de la Reine.

**Article II :**

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux.  
La société AURCI DAMIEN, 37 route de Dieppe, 76150 MAROMME prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Société AURIC DAMIEN  
Du 13 février 2023 au 17  
février 2023

**Article IV :**

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,  
Forges-Les-Eaux, le 08 février 2023

Le Maire  
Christine LESUEUR

Publié électroniquement sur le site

De Forges-les-Eaux le : **13 FEV. 2023**

